

## **Règlement du grand jeu « Harry Potter »**

### **Article 1 – Société organisatrice**

La société LUDENDO COMMERCE France SAS, au capital de 3 113 152 euros euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise pour son enseigne Star Jouet en France Métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Harry Potter » du 9 novembre 2018 au 24 décembre 2018.

### **Article 2 – Modalités de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés LUDENDO COMMERCE France et The Warner Bros Company France, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue dans les magasins StarJouet suivants : Belley (01), Commentry (03), Villefranche-de-Rouergue (12), Viggianello-Propriano (20), Lorient-sur-Drôme (26), Les peintures (33), Pontcharra (38), Charlieu (42), Chazelles-sur-Lyon (42), Figeac (46), Cholet (49), Auray (56), Bignan-Lozère (56), Chauffailles (71), Le Pont de beauvoisin (73), Montévrain (77), Saint-Tropez (83).

Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même adresse postale, même adresse email) pendant toute la durée du jeu est autorisée, sous peine de disqualification.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses e-mails ou postales différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte, ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

### **Article 3 – Durée du jeu**

Le jeu est organisé du 9 novembre 2018 au 24 décembre 2018 dans les magasins StarJouet suivants : Belley (01), Commentry (03), Villefranche-de-Rouergue (12), Viggianello-Propriano (20), Lorient-sur-Drôme (26), Les peintures (33), Pontcharra (38), Charlieu (42), Chazelles-sur-Lyon (42), Figeac (46), Cholet (49), Auray (56), Bignan-Lozère (56), Chauffailles (71), Le Pont de beauvoisin (73), Montévrain (77), Saint-Tropez (83).

### **Article 4 – Description du jeu**

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre dans l'un des 17 magasins Starjouet participant à l'opération et de déposer dans l'urne prévue au jeu-concours son bulletin de participation correctement rempli (Nom, prénom, adresse postale, mail, téléphone), entre le 9 novembre 2018 et le 24 décembre 2018.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. Vous vous engagez donc à compléter de bonne foi le formulaire mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

### **Article 5 – Dotations**

Ce jeu est doté de 17 lots au niveau national composés chacun d'un coffret DVD L'intégrale d'Harry Potter.

Valeur unitaire du coffret intégral Harry Potter : 39€99 TTC

La valeur totale des lots mis en jeu est de 679€83 TTC.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

### **Article 6 – Désignations des gagnants**

Les gagnants du jeu seront désignés par tirage au sort avant le 07/01/2019. Un gagnant sera désigné dans chaque magasin Starjouet participant à l'opération.

### **Article 7 – Remise des lots**

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué sur le bulletin de participation déposé dans l'urne prévue à cet effet.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison notamment d'une adresse électronique ou postale invalide ou erronée.

Les gagnants, préalablement contactés, devront se rendre dans le magasin de participation pour récupérer leur lot dans le mois qui suit leur nomination. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Les gagnants qui n'auraient pas reçu leur prix avant le 07/02/19 doivent en informer la société organisatrice à l'adresse suivante :

Ludendo Commerce France  
2, Avenue Clément Ader  
Z.A.C du Prieuré Ouest  
CS 30417 SERRIS  
77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4

### **Article 8 – Opérations promotionnelles**

En participant au jeu, les participants autorisent gracieusement la société LUDENDO COMMERCE France à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

### **Article 9 – Application du présent règlement**

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, le jeu- pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 10 – Informatique et Libertés**

Les renseignements fournis par les participants sont destinés à l'usage de Ludendo Commerce France pour les besoins du présent jeu.

Les Participants bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu- conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 et de loi 2016-1321 du 7 Octobre 2016. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Les informations communiquées par les participants ne seront pas conservées à l'issue du tirage au sort sauf dans le cas où les participants ont donné leur consentement express afin que leurs informations puissent être utilisées par Ludendo Commerce France dans le cadre d'offres et d'opérations commerciales et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, ou sauf dispositions contraires précisées dans le présent règlement.

#### **Article 11 – Réclamation**

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 24 décembre 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu- dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO COMMERCE FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

#### **Article 12 – Consultation et dépôt du règlement**

Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site internet [www.starjouet.fr](http://www.starjouet.fr).

#### **Article 13 – Responsabilité**

La société organisatrice se réserve le droit, de modifier son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO COMMERCE France ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

LUDENDO COMMERCE France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO COMMERCE France pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.